

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE  
SEANCE LUNDI 13 AVRIL 2026**

<b>CONSEILLERS MUNICIPAUX :</b>	
EN EXERCICE :	15
PRÉSENTS :	15
Procuration :	0
Absent :	0

L'an deux mille vingt-six et le treize avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

**Présents :** BECHETOILLE Xavier, BOUDON Sophie, CHALIER-PASCAL Maryline, CHAMPREDON Éric, CUMINAL Yannick, DOLADILLE Damien, GRANIER Guyllhem, PANTEL-BEILLA Emilie, PARENT Philippe, PAULHAC Corinne, RODIER Sylvain, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine, VASSAL Aurore.

**Présent par procuration :**

**Absent :**

**Secrétaire de séance :** Madame TREBUCHON Géraldine

**4 – 1 OBJET : ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP)**

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1411-5 et L.2121-21,

Vu les dispositions relatives à la commission de délégation de service public,

Monsieur le Maire rappelle que la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) est compétente pour :

- analyser les candidatures et dresser la liste des candidats admis à présenter une offre,
- examiner les garanties professionnelles et financières des candidats,
- analyser les offres et émettre un avis,
- donner son avis sur tout projet d'avenant entraînant une augmentation supérieure à 5 % du montant global de la délégation.

Dans les communes de moins de 3 500 habitants, la CDSP est composée :

- du maire ou de son représentant, président,
- de 3 membres titulaires du conseil municipal,
- et de 3 membres suppléants, élus selon les mêmes modalités.

Le conseil municipal décide de procéder à l'élection des membres de la CDSP.

Après appel de candidatures, une seule liste a été présentée.

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, et en l'absence de demande de scrutin secret, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste.

Liste unique présentée :

Membres titulaires :

- Monsieur Damien DOLADILLE
- Monsieur Xavier BECHETOILLE
- Madame Géraldine TREBUCHON

Membres suppléants :

- Madame Aurore VASSAL
- Madame Corinne PAULHAC
- Madame Anne SOULIER

Le Conseil municipal l'unanimité, prend acte de la composition de la Commission de Délégation de Service Public comme suit :

Président : Monsieur Samuel SOULIER, Maire

Membres titulaires :

- Damien DOLADILLE
- Xavier BECHETOILLE
- Géraldine TREBUCHON

Membres suppléants :

- Aurore VASSAL
- Corinne PAULHAC
- Anne SOULIER

Le Maire,

Samuel SOULIER

